

263 étudiants étaient bénéficiaires d'une bourse, et les dépenses se chiffraient à environ \$1.9 million. Depuis 1965, le Canada offre également dans le cadre de ce même programme des bourses de recherches et de séjour. Des éducateurs d'autres pays du Commonwealth sont invités à faire un séjour dans une université ou autre établissement d'enseignement du Canada pour y effectuer des recherches dans leur domaine de spécialisation.

Fonds du Commonwealth pour la coopération technique. Mis sur pied en avril 1971 à la suite d'une Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth et administré par le Secrétariat du Commonwealth, ce Fonds a pour objet de fournir de l'aide multilatérale sous la forme de services de consultation en planification économique et dans d'autres domaines connexes. En 1974-75, les contributions versées par le Canada au Fonds ont atteint \$3.4 millions.

Le Centre de recherches pour le développement international est un organisme international financé par des fonds canadiens. Créé en 1970 pour entreprendre et encourager des recherches sur les problèmes des régions en voie de développement, il stimule la coopération entre le monde industrialisé et le monde en voie de développement. En sa qualité de coordonnateur des recherches pour le développement international, il s'assure les services de scientifiques et de technologues des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que d'autres pays. Il aide également les régions en voie de développement à faire de la recherche et à créer les techniques et les institutions dont elles ont besoin pour résoudre leurs propres problèmes. Le Centre offre également des bourses de recherches à des étudiants qui préparent une thèse de doctorat, à des jeunes universitaires et à des professionnelles en cours de carrière qui sont des citoyens canadiens ou des immigrants reçus résidant au Canada depuis trois ans.

Les activités du Centre sont groupées sous cinq programmes: sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition; sciences de l'information; sciences de la population et de la santé; sciences sociales et ressources humaines; et publication. Au 31 décembre 1974, le Centre avait approuvé 242 projets d'une valeur totale de \$46.6 millions à l'intention de 180 bénéficiaires dans 65 pays. La plupart des activités de recherche et des séminaires connexes ont été menés dans les pays en voie de développement par les organismes de recherche de ces derniers. Le gouvernement canadien a octroyé au Centre \$8 millions en 1972-73, \$14 millions en 1973-74 et \$19 millions en 1974-75.

3.7 Défense

3.7.1 Ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale a été créé en 1922 par la Loi sur la défense nationale, qui regroupait les anciens ministères de la Milice et de la Défense, le Service naval ainsi que la Commission de l'air en un seul département civil du gouvernement. Le ministère est actuellement régi par la Loi figurant dans SRC 1970, chap. N-4.

Le ministre de la Défense nationale assure le contrôle et la gestion des Forces armées canadiennes, du Conseil de recherches pour la défense et de tout ce qui a trait aux établissements de la défense nationale. En outre, il doit présenter devant le Cabinet les projets importants en matière de politique de défense qui nécessitent les instructions de ce dernier. Il s'occupe également du Centre national de planification des mesures d'urgence qui remplace l'Organisation des mesures d'urgence depuis le 1^{er} avril 1974. Il continue à assumer certaines attributions, charges et fonctions relatives aux opérations civiles d'urgence exposées dans le décret du conseil CP 1965-1041 daté du 8 juin 1965, dans sa forme modifiée.

Le sous-ministre est le plus haut fonctionnaire du ministère et le principal conseiller civil du ministre pour toutes les affaires du ministère. Il est chargé de veiller à ce que l'orientation de la politique gouvernementale se reflète dans l'administration du ministère ainsi que dans les plans et opérations militaires.

Le chef de l'état-major de la Défense est le principal conseiller militaire du ministre et s'occupe du contrôle et de l'administration des Forces canadiennes. Il est chargé de veiller au bon déroulement des opérations militaires ainsi qu'à la préparation des Forces canadiennes pour qu'elles soient en mesure de répondre aux objectifs assignés au ministère par le gouvernement.

Le Conseil de recherches pour la défense est chargé de conseiller le ministre de la Défense nationale sur des questions scientifiques se rapportant à la défense et d'évaluer la contribution de la science et de la technologie à la défense.